Semaine Européenne de la Vaccination : êtes-vous à jour ?

Profitons de la Semaine Européenne de la Vaccination pour vous rappeler l'importance de la vaccination et celles de vos proches. Il est important de faire régulièrement le point sur vos vaccins, plus particulièrement si vous êtes atteints de diabète.

La Semaine Européenne de la Vaccination qu'est-ce que c'est ?

Créée en 2005 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Semaine Européenne de la Vaccination a lieu chaque année en avril et vise à sensibiliser la population aux bénéfices de la vaccination en tant que moyen de prévention des maladies contagieuses et infectieuses. En France, cette semaine est coordonnée au niveau national par le Ministère chargé de la santé et de la prévention ainsi que Santé publique France et elle est pilotée en région par les Agences régionales de santé (ARS). Par conséquent, elle représente pour nous l'occasion de revenir vers vous sur les recommandations vaccinales en cas de diabète !

Saviez-vous que la vaccination peut également avoir un impact sur le diabète ?

Les personnes atteintes de diabète ont une plus grande fragilité face aux infections (virus, bactéries, champignons). Le diabète peut affaiblir le système immunitaire. Par exemple, en cas de maladie très fébrile comme la grippe saisonnière, le diabète est déséquilibré pendant plusieurs jours, parfois de façon menaçante. En effet, il existe un risque élevé de développer des complications, notamment une inflammation des sinus, une bronchite ou bien évoluer rapidement vers une pneumonie ce qui peut s'avérer très dangereux.

C'est pourquoi il est recommandé, en cas de diabète, de réaliser en plus des vaccinations habituelles de la population adulte (DTP, coqueluche, covid-19, zona ….), les vaccinations contre la grippe saisonnière et le pneumocoque. Attention, il est également important pour l'entourage des personnes ayant un diabète qu'elles pensent aussi à se vacciner contre la grippe et ainsi éviter une transmission.

Comment se tenir au courant de sa situation vaccinale ?

Dans un premier temps, il est important de vous rapprocher de votre médecin pour effectuer un point sur vos vaccins dès maintenant ou lors de votre prochaine consultation. N'hésitez pas à lui poser vos questions ! En cas de projets d'enfant, de voyage ou selon votre situation professionnelle, il est également nécessaire de réaliser un bilan de votre situation vaccinale pour ne courir aucun risque et protéger vos proches.
Le Ministère de la Santé et de la Prévention a mis à jour le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales pour 2023. Vous pouvez aussi retrouver ce calendrier avec un rappel des fréquences de vaccination sur le site de Vaccination Info Service.

Qui peut vacciner?

Certains professionnels de santé sont habilités à vacciner dans le cadre de l'exercice de leur compétence selon le calendrier vaccinal :
- médecins,
- sages-femmes,

- pharmaciens,
- centres de protection maternelle et infantile (PMI),
- services de santé au travail.

Quelle est la prise en charge des vaccins recommandés en cas de diabète ?

Enfin, les vaccins sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, si vous êtes en affection de longue durée (ALD), hormis le vaccin contre le zona (remboursé à 30 % entre 65 et 74 ans). Pour plus de détails, vous pouvez consulter le volet remboursement du site internet de l'Assurance Maladie.
Plusieurs outils sont également mis à votre disposition notamment au niveau local, où des actions de sensibilisation et de vaccination sont menées tout au long de la semaine. Pour connaître celles organisées près de chez vous, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie.

Pour en savoir plus :

Le synthèse du calendrier vaccinal 2023 : https://vaccination-info-service.fr/var/vis/storage/original/application/download/DT07-016-23PC_Carte_postale_vaccination_150x105_def_web.pdf

Le site du Ministère de la santé et de la prévention : https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal

Vaccination Info Service : https://vaccination-info-service.fr/

Le site de l'Administration française : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33924

Le site de l'Assurance Maladie : https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/medicaments-vaccins-dispositifs-medicaux/vaccination

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/semaine-de-la-vaccination-2023

Téléchargez gratuitement notre livret « Diabète et vaccination : préserver ma santé et celle des autres » dans votre espace perso.